20 mars 2002 **02.323**

Question Bernard Matthey et consorts

De l'eau en containers, est-ce bien raisonnable?

Les communes où sont implantées les administrations cantonales font des efforts considérables pour distribuer de l'eau de qualité au robinet. Nous pensons en particulier aux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds qui distribuent essentiellement de l'eau de source à leurs abonnés.

Nous constatons ce jour qu'une entreprise installant des systèmes de distribution d'eau de source par containers est présente dans la cour du Château.

Sachant que ces systèmes de distribution exigent toute une chaîne d'embouteillage et de transport, sachant que la consommation d'électricité des distributeurs est significative et que les communes, avec l'aide financière de l'Etat pour leurs investissements, assurent la distribution d'eau de qualité équivalente à celle des containers, le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas déraisonnable et gaspilleur d'argent et d'énergie la pose de ce type de distribution? Il est certain qu'à la cafétéria de l'entreprise Henniez, on ne distribue pas d'eau Perrier.

Il devrait en être de même pour les bâtiments cantonaux où l'eau du robinet est d'excellente qualité de par les efforts d'un grand nombre de professionnels motivés et soucieux de distribuer de l'eau de première qualité.

Cosignataires: F. Bonnet, L. Amez-Droz, O. Haussener, Frédéric Cuche, F. Rutti et W. Haag.